



Lyon • Ecully

CFPH

RhôneAlpes


 MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE L'ALIMENTATION
DE LA PÊCHE
DE LA RURALITÉ
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DU TERRITOIRE


BREVET PROFESSIONNEL RESPONSABLE D'EXPLOITATION AGRICOLE

Orientation maraîchage biologique diversifié

OBJECTIF

Cette formation s'adresse à toute personne souhaitant acquérir ou améliorer ses connaissances techniques et pratiques en maraîchage : cultures légumières sous abri et de plein champ, petits fruits.

La qualification des stagiaires leur permet, lorsqu'ils ont une expérience pratique suffisante, d'acquérir des responsabilités au sein d'entreprises ou de créer leur propre entreprise.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir 18 ans ou plus
- Justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein à la date de l'évaluation de la dernière UC
- Être titulaire d'un CAPA ou d'un diplôme supérieur
- ou avoir suivi une classe de Seconde de l'Education Nationale

fournir copie du diplôme ou de l'attestation de scolarité

- ou justifier de l'équivalent d'une année d'activité professionnelle à temps plein dans le secteur agricole
- ou de trois années d'activité professionnelle à temps plein dans un autre secteur

fournir copie du ou des certificat(s) de travail

DURÉE DE LA FORMATION

La durée moyenne de la formation est de 1 200 heures, dont cinq semaines de stage en entreprise.

Elle commence en septembre pour se terminer fin juin l'année suivante, avec une interruption de 2 semaines pour Noël.

INDEMNISATION

Sous certaines conditions :

- Conseil Régional,
- Congé Individuel de Formation,
- Allocation Recherche Emploi Formation (POLE EMPLOI).

Centre de Formation et
de Promotion Horticole

13, avenue de Verdun
69 130 ECULLY

Tél. : 04 78 33 46 12
Fax : 04 78 64 71 18

courriel : cfppa.ecully@educagri.fr
www.lyon-dardilly-ecully.educagri.fr



ENSEIGNEMENT

Le programme est conçu de façon à assurer aux stagiaires une large ouverture vers tous les aspects techniques, pratiques et économiques de la profession.

L'enseignement théorique de chaque discipline est assuré par des ingénieurs, techniciens, maraîchers et divers intervenants spécialisés.

Cet enseignement théorique est complété par :

- une formation pratique sur l'exploitation du C.F.P.H.
- des visites d'entreprises, étude de circuit de distribution
- un stage pratique de cinq semaines (en février, mars et avril) dans une entreprise au choix des stagiaires, agréée par le Centre.

FORMATION GÉNÉRALE
Expression et communication Mathématiques appliquées Informatique Sciences du vivant Agriculture durable
MODULES PROFESSIONNELS
Diagnostic de l'exploitation Dynamiques sociales et professionnelles Gestion du travail dans l'entreprise Gestion économique et administrative Commercialisation des produits Élaboration de son projet professionnel
MODULES TECHNIQUES
Conduite de l'atelier de production maraîchère, étude des principales productions, conception des assolements. Agronomie, protection des cultures. Maîtrise de l'irrigation, conduite climatique. Techniques propres à l'agroécologie : gestion de la matière organique, compostage, fertilisation, lutte biologique, cahier des charges. Production de plants potagers. Gestion et utilisation des équipements de l'exploitation maraîchère.

EXPLOITATION DU CENTRE : SUPPORT PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

Le centre dispose d'un atelier pédagogique maraîcher de 3 000 m², dont 1 000 m² de tunnels.

La production porte sur des espèces couramment cultivées dans la région et sur des plants potagers destinés à un public amateur.

Les stagiaires participent à l'ensemble des travaux de l'exploitation, mise en place des cultures, entretien, récolte.

DIPLÔME - DÉBOUCHÉS

La formation est validée par le Brevet Professionnel Responsable d'Exploitation Agricole par Unités Capitalisables (diplôme officiel du Ministère de l'Agriculture de niveau IV).



**Centre de Formation et
de Promotion Horticole**

13, avenue de Verdun
69 130 ECULLY

Tél. : 04 78 33 46 12
Fax : 04 78 64 71 18

courriel : cfppa.ecully@educagri.fr
www.lyon-dardilly-ecully.educagri.fr

Le diplôme est obtenu lorsque les douze unités capitalisables (U.C.) sont validées par un jury permanent.

Les U.C. sont acquises pour un délai de cinq ans à compter de la date de validation.

A l'issue de la formation, la majorité des stagiaires s'installe soit en créant ou en reprenant une exploitation agricole, soit sous forme sociétaire. Certains, après le stage, occupent des postes d'ouvrier hautement qualifié, chef d'équipe en entreprise privée.

